

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

CLIENT PROFESSIONNEL

Version du 10/08/2022

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de location (ci-après les « *Conditions Générales* » ou « *Conditions Générales de Location* » ou « *CGL* ») s'appliquent à toute location effectuée par un client professionnel (ci-après « *le Client* ») auprès de L'ESPACE, SASU (société par actions simplifiée au capital social de 11702,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 811 806 215, dont le siège social est situé au 21 place de la république 75003 PARIS, Tél +33 01 84 80 07 00) ; (Ci-après le « *Marchand* »).

Les présentes Conditions Générales de Location ont vocation à encadrer la location des Produits commandés par le Client auprès du Marchand par l'intermédiaire du Site et de l'application éditée par SLINE (ci-après « *l'Application* » ou « *SLINE* »).

Elles sont accessibles et imprimables à tout moment via un lien hypertexte disponible sur la page d'accueil du Site du Marchand : mobilier.morning.fr.

IMPORTANT

Toute Location souscrite par l'intermédiaire du Site et de l'Application implique obligatoirement l'acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Location.

Article 1. Définitions

Les termes employés ci-après ont, dans les présentes Conditions Générales de Location, la signification suivante :

- « **Accessoire** » : désigne les produits complémentaires proposés au Client, par le Marchand, en complément de la Location ;
- « **Application** » : désigne l'application éditée par Sline et permettant au Client de souscrire à une Location et d'accéder à son Espace Locataire. Les conditions générales d'utilisation de Sline sont disponibles à l'adresse suivante : <https://client.sline.io>;
- « **Client** » : désigne le cocontractant professionnel du Marchand qui souscrit à une Location sur le Site du Marchand et l'Application Sline. Ce dernier est une personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ;
- « **Commande** » ou « **Location** » : désigne la location de Produits par un Client auprès du Marchand ;
- « **Marchand** » : désigne la personne proposant au Client ses Produits à la location au travers des présentes Conditions Générales de Location ;
- « **Conditions Générales de Location** » ou « **Conditions générales** » : désigne les présentes conditions générales de Location encadrant la location de Produits par le Client auprès du Marchand.

- « **Espace Locataire** » : désigne l'espace dédié au Client, associé à l'ensemble des données fournies par ce dernier et lui permettant de gérer la Location. L'Espace Locataire est édité et géré par Sline conformément aux conditions générales d'utilisation disponibles à l'adresse : <https://client.sline.io> ;
- « **Identifiants** » : désigne l'adresse de messagerie (e-mail) du Client et le mot de passe envoyé par Sline, nécessaire pour accéder à son Espace Locataire.
- « **Loyer** » : désigne le prix TTC dû mensuellement par le Client au Marchand en contrepartie de la Location du Produit via le Site du Marchand et l'Application Sline ;
- « **Livraison** » : désigne la première présentation des Produits commandés par le Client à l'adresse de livraison indiquée lors de la Commande.
- « **Produits** » : désigne l'ensemble des produits offerts à la Location par le Marchand sur le Site du Marchand à savoir du mobilier, du mobilier de bureau, des objets de décoration, des plantes, ou encore du matériel informatique (tels que des téléphones mobiles, des ordinateurs portables, des TV, des tablettes, des écrans ou des systèmes de visioconférence).
- « **Reprise du Produit** » : désigne la reprise du Produit par le Marchand ou le Transporteur à l'issue de la Location.
- « **Services Complémentaires** » : désigne les services fournis par le Marchand au Client en complément de la Location tels que définis en Annexe.
- « **SLINE** » : désigne la société Sline, société par actions simplifiée au capital social de 30.000€, dont le siège social est situé au 50 rue la Boétie, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 899 709 489. SLINE agit en qualité de simple prestataire technique et n'est pas partie aux présentes Conditions Générales de Location.
- « **Site** » : désigne le site internet du Marchand accessible à l'adresse suivante : mobilier.morning.fr ;
- « **Territoire** » : désigne la France Métropolitaine et les DOM-TOM.
- « **Transporteur** » : désigne le transporteur désigné par le Marchand pour effectuer la Livraison et/ou la Reprise du Produit.

Article 2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Location régissent la location des Produits par le Marchand au Client via le Site du Marchand.

Article 3. Intervention de SLINE

Le Client est informé que SLINE intervient en qualité de simple prestataire technique afin de mettre à disposition du Client et du Marchand le Site et une Application.

Cette Application et le Site permettent au Client de :

- souscrire à la Location d'un Produit auprès du Marchand et notamment de sélectionner les options de Location (durée de la Location, montant du Loyer...) ;

- accéder à son Espace Locataire.

Sline n'est pas partie aux présentes Conditions Générales de Location, lesquelles sont conclues exclusivement entre le Marchand et le Client, ce que le Client accepte et reconnaît. En conséquence, SLINE ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l'exécution et des conséquences des présentes Conditions Générales de Location.

Article 4. Acceptation des Conditions Générales de Location

Le Client s'engage à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Location et les accepter expressément, avant de souscrire à une Location via le Site et l'Application.

Les présentes Conditions Générales sont référencées en bas de chaque page du Site au moyen d'un lien accessible à l'adresse suivante <https://mobilier.morning.fr/conditions-generales-de-location/> et doivent être consultées avant de souscrire à la Location. Le Client est invité à lire attentivement, voire à imprimer les Conditions Générales de Location et à en conserver une copie.

Le Marchand conseille au Client de lire les Conditions Générales de Location à chaque nouvelle Location, la dernière version desdites Conditions s'appliquant à toute nouvelle Location de Produits.

En cliquant sur le bouton « *Louer* » pour souscrire à la Location puis sur le second « *Valider la Location* » pour confirmer ladite Location, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté les Conditions Générales de Location sans limitation ni condition.

Article 5. Éligibilité du Client à la Location

Pour louer un Produit à partir du Site, le Client devra répondre à l'ensemble des conditions et/ou critères prévus par les présentes Conditions Générales de Location et en particulier aux conditions d'éligibilité détaillées ci-après.

5.1. Capacité juridique

Pour pouvoir louer un Produit, le Client professionnel doit :

- Être régulièrement constitué et être immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- Être à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

5.2. Qualité du Client

Pour louer un Produit à partir du Site, le Client devra avoir la qualité de professionnel.

A ce titre, le Client garantit agir dans le cadre de son activité professionnelle et ne pas avoir la qualité de consommateur telle que définie par la réglementation et la jurisprudence françaises.

Les Clients professionnels reconnaissent expressément que les conditions spécifiques applicables aux seuls clients consommateurs et non-professionnels notamment le droit de rétractation ou encore la garantie légale de conformité, ne leur sont pas applicables et qu'ils ne pourront donc pas s'en prévaloir.

5.3. Contrôle Anti-fraude

Afin de renforcer la sécurité liée aux transactions réalisées dans le cadre de son offre de Location, le Marchand, en partenariat avec Sline, contrôle les risques de fraude liés à une Location à partir du Site.

Dans cette perspective, un certain nombre de pièces complémentaires pourront être demandées au Client, comme le numéro de SIREN, une pièce d'identité du représentant légal, un KBIS de moins de 3 mois ou encore le RIB.

Ce niveau de risque est évalué souverainement par le Marchand au regard des informations transmises, ce que le Client accepte et reconnaît par l'acceptation des présentes Conditions Générales de Location. Ainsi, sur la base de ces documents et de leur analyse par SLINE, le Marchand se réserve unilatéralement le droit d'accepter ou non la demande de Location.

Dans le cadre de ce contrôle, le Marchand pourra par ailleurs :

- Exiger des informations complémentaires auprès du Client afin de confirmer son éligibilité à la Location. Ces demandes seront réalisées par email. L'acceptation des Conditions Générales de Location sera suspendue dans l'attente de la réception et de l'analyse de ces informations complémentaires ;
- Refuser la Location lorsque le Marchand a identifié un risque d'insolvabilité ou de fraude.

Conformément à l'article 22 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 « relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » (le « RGPD »), le Client reconnaît que ce contrôle est nécessaire à la bonne exécution des présentes Conditions Générales de Location.

Pour en savoir plus sur le traitement de données réalisé dans le cadre de ce contrôle et exercer ses droits, le Client est invité à consulter l'article 19 « Données personnelles » des présentes.

Article 6. Procédure de Location

6.1. Caractéristiques des Produits

Le Marchand s'engage à présenter de manière claire, lisible et compréhensible les caractéristiques essentielles des Produits et les informations obligatoires que le Client doit recevoir en vertu de la législation française et européenne, et à en vérifier l'exactitude.

Ces caractéristiques et informations figurent sur les fiches Produits présentes sur le Site du Marchand.

Ces fiches contiennent notamment la description, le format, les caractéristiques, les références et les conseils d'utilisation du Produit.

Le Client s'engage à lire attentivement ces informations avant de passer une Commande sur le Site du Marchand.

Le Client sera tenu de lire attentivement les différents avertissements figurant sur les fiches décrivant les Produits et notamment les différents conseils d'utilisation avant de souscrire à une Location.

Le Client sera tenu d'utiliser les Produits conformément aux instructions d'utilisation, et dans le respect de leurs finalités.

Tous les Produits loués par le Client via le Site du Marchand sont conformes à la législation européenne en vigueur et aux normes applicables en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

6.2. Procédure de Location

Toute Location doit être souscrite sur le Site et l'Application.

Pour souscrire à une Location, le Client doit suivre les étapes décrites ci-dessous.

6.1.1. Sélection des Produits

Le Client devra sélectionner le(s) Produit(s) de son choix sur le Site en cliquant sur le(s) Produit(s) concerné(s) et en choisissant les options souhaitées (quantité, couleur, format...).

Une fois le Produit sélectionné et configuré, le Client peut déclencher la souscription à la Location en cliquant sur le bouton « Louer avec SLINE ».

A compter de ce moment, le Client sera redirigé sur l'Application et sera invité à démarrer son parcours de souscription à la Location dans les conditions détaillées à l'article 6 « Procédure de Location » des présentes.

6.1.2. Configuration de la Location

Le Client devra ensuite configurer la Location et renseigner les informations obligatoires sur l'Application.

A ce stade, le Client pourra accéder aux différentes options de Location proposées par le Marchand, à savoir :

- La durée de la Location ;
- Le prix du Loyer, lequel dépend de la durée de la Location ;
- Les Accessoires qu'il souhaite acquérir. L'achat des Accessoires est régi par l'article 6.4 des présentes.

Le Client devra sélectionner les options de Location auxquelles il souhaite souscrire en suivant les indications fournies sur l'Application.

Le Client devra renseigner son adresse de Livraison et toutes les informations nécessaires à la Livraison des Produits, le cas échéant indiquer s'il souhaite que cette adresse soit utilisée comme adresse de facturation.

Toute souscription incomplète ne pourra être validée, ce que le Client accepte et reconnaît.

6.1.3. Validation de la Commande

Une fois les Produits sélectionnés, le Client doit vérifier que les informations renseignées sont correctes (y compris la quantité, les caractéristiques et les références des Produits commandés, le montant du Loyer et la durée de la Location) avant de valider la Commande.

S'affichera alors à son attention un formulaire en ligne complété automatiquement et récapitulant l'ensemble de ses informations personnelles, sur lequel il pourra renseigner les informations relatives à la facturation et son moyen de paiement : numéro IBAN ou carte bleue (en fonction des moyens de paiements acceptés par le Marchand), avant de procéder au paiement du premier Loyer.

Le montant du premier Loyer pourra être supérieur aux autres car il comprendra : la première mensualité de location, le cas échéant, des frais de Livraison, des Accessoires ou des Services complémentaires payables en une (1) fois et éventuellement un surcoût à la discrétion du Marchand.

6.1.4. Accusé de réception

Une fois que toutes les étapes décrites ci-dessus sont complétées, une page apparaît sur l'Application afin d'accuser réception de la Commande du Client.

Une copie de l'accusé de réception de la Commande est automatiquement adressée au Client à l'adresse email que le Client aura communiqué lors de la création de son Espace Locataire.

Il est précisé que le récapitulatif de la Commande ainsi que l'email de confirmation pourront être conservés et imprimés par le Client.

6.1.6. Facturation et Livraison

Pendant la procédure de souscription à la Location, le Client devra saisir les informations nécessaires à la facturation (le signe (*) indiquera les champs obligatoires devant être remplis pour que la Commande du Client soit traitée par le Marchand).

Le Client doit notamment indiquer clairement toutes les informations relatives à la Livraison, en particulier l'adresse exacte de Livraison, ainsi que tout éventuel code d'accès à l'adresse de Livraison.

Ni le bon de commande que le Client établit en ligne, ni l'accusé de réception de la Commande que le Marchand envoie au Client par email ne constituent une facture. Le Client recevra les factures directement sur son Espace Locataire.

6.2. Date de la Commande et délai de Livraison

La date de la Commande est la date à laquelle le Marchand accuse réception en ligne de la Commande. Les délais de Livraison indiqués sur le Site ne commencent à courir qu'à partir de cette date lorsque le produit est indiqué "en stock". Lorsque le produit n'est pas indiqué "en stock", il s'agit de délais indicatifs qui peuvent varier en fonction des fournisseurs. Le Marchand s'engage à faire ses meilleurs efforts pour suivre la livraison auprès du fournisseur mais sa responsabilité ne pourra pas être engagée sur cette base.

Le Marchand s'engage à livrer le Produit à la date ou dans le délai indiqué au Client, sauf si les Parties en ont convenu autrement ou si le fournisseur ne respecte pas le délai.

6.3. Disponibilité des Produits

L'indisponibilité d'un Produit est indiquée sur la page du Produit concerné.

En tout état de cause, si l'indisponibilité n'a pas été indiquée au moment de la Commande, le Marchand s'engage à informer le Client au plus tôt si le Produit est indisponible (dans un délai maximum de 10 jours).

Dans l'hypothèse où un Produit est indisponible, le Marchand peut, et si les Parties en conviennent, proposer un Produit alternatif de qualité et de prix équivalents, accepté par le Client.

6.4. Achat d'Accessoires

Dans le cadre de la Location, le Marchand pourra proposer au Client d'acquérir des Accessoires complémentaires.

L'achat des Accessoires par le Client est régi par les conditions générales de vente du Marchand lesquelles sont annexées aux présentes. Le Client est informé que l'achat des Accessoires suppose l'acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente **en Annexe** .

Il est expressément convenu que les Accessoires resteront la propriété du Client à l'expiration de la Location.

6.5 Services Complémentaires

En complément de la Location, le Client pourra également souscrire à des Services Complémentaires fournis par le Marchand.

Ces Services Complémentaires ainsi que les conditions relatives à leur souscription sont détaillés en Annexe et/ou sur le Site.

En fonction du Service Complémentaire sélectionné, le Client devra verser le prix dudit Service :

- En une (1) fois. Dans ce cas, le prix du Service Complémentaire sera uniquement intégré au prix du premier Loyer ;
- Mensuellement. Dans ce cas, le prix du Service Complémentaire sera intégré au prix de chacun des Loyers.

Article 7. Espace Locataire

Une fois la Location validée, le Locataire pourra bénéficier d'un Espace Locataire.

L'Espace Locataire est créé et édité par SLINE. Son utilisation est régie par les Conditions Générales d'Utilisation disponibles à l'adresse suivante : <https://client.slinc.io>. Toute utilisation de l'Espace Locataire implique l'acceptation sans réserve des Conditions Générales d'Utilisation, ce que le Client accepte et reconnaît.

Le Marchand ne pourra pas être tenu responsable de tout dommage subi par le Client et généré par l'utilisation de l'Espace Locataire.

7.1 Création de l'Espace Locataire

La souscription à la Location entraîne automatiquement la création par SLINE d'un Espace Locataire au nom de la Société du Client, à partir duquel il pourra notamment suivre sa ou ses Location(s), mettre à jour ses informations personnelles, gérer ses moyens de paiement, accéder à ses factures et déclarer des sinistres.

Pour se connecter à son Espace Locataire, le Client devra se connecter à l'Application et saisir l'adresse email renseignée dans le cadre de la Souscription à la Location. Le Client recevra alors un mot de passe à usage unique sur ladite adresse email qu'il devra saisir pour finaliser sa connexion.

Le Client reconnaît que l'Espace Locataire est créé sur la base des informations fournies par le Client dans le cadre de la procédure de Commande.

Le Client s'engage à fournir des informations complètes, exactes, à jour, sincères dans le cadre de la procédure de Commande. Le Marchand et, le cas échéant, SLINE se réservent le droit de demander au Client de confirmer, par tout moyen approprié, son identité, son éligibilité et les informations communiquées.

Les informations saisies lors de la procédure de Commande constituent une preuve de l'identité du Client et l'engagent dès leur validation.

Le Marchand s'engage à conserver de façon sécurisée tous les éléments contractuels dont la conservation est requise par la loi ou la réglementation en vigueur.

7.2 Gestion des Identifiants

Le Client sera seul responsable de l'utilisation de ses Identifiants ou des actions faites par l'intermédiaire de son Espace Locataire.

L'utilisation des Identifiants est régie par les Conditions Générales d'Utilisation de l'Application.

7.3 Désinscription

Le Client pourra solliciter la clôture de son Espace Locataire dans les conditions définies par les Conditions Générales d'Utilisation de l'Application.

Article 8. Livraison

Les modalités de Livraison des Produits sont prévues dans la « *Politique de Livraison* » visée en **Annexe 1** des présentes.

Article 9. Emballage

Les Produits seront emballés conformément aux normes de transport en vigueur, afin de garantir un maximum de protection pour les Produits pendant la Livraison.

Les Clients s'engagent à respecter les mêmes normes lorsqu'ils retournent des Produits en fin de période de location, dans les conditions fixées à l'Article 11.1 des présentes.

Article 10. Transfert de propriété et transfert des risques

10.1 Transfert de Propriété

Les présentes Conditions Générales de Location n'entraînent aucun transfert de propriété des Produits au bénéfice du Client. Le Client, personne morale, aura la faculté de mettre à disposition de ses salariés et préposés le Produit loué. En conséquence, le Client reconnaît qu'il ne pourra pas sous-louer ou vendre le Produit, lequel ne lui appartient pas.

10.2 Transfert des risques

La Livraison du Produit entraîne le transfert des risques de la garde du Produit au Client et ce, jusqu'à la Reprise du Produit par le Marchand ou le Transporteur.

A l'issue de la Livraison du Produit, le Client est donc seul responsable de l'utilisation du Produit faite par lui-même et/ou par ses préposés et salariés dans le cas d'une personne morale. Le prestataire logistique assurera la signature d'un bon de livraison par le Client. Au sein de ce bon de livraison, le prestataire logistique et le Client évalueront l'état du Produit à la date de Livraison en s'appuyant sur les critères figurant à l'Annexe 5.

En particulier, le Client est seul responsable en cas de vol, de perte ou de dommage causé au Produit du fait de son utilisation ou de sa détention (casse, dégradations...), à l'exclusion de tout dommage causé par le Produit ou le Marchand.

En conséquence, le Client s'engage à apporter au Produit tout le soin et les précautions nécessaires afin de ne pas l'endommager et à l'utiliser conformément à sa destination et à toute instruction qui lui serait transmise par le Marchand.

Article 11. Utilisation et Reprise du Produit par le Marchand

11.1 Utilisation du Produit

Le Client s'engage à ne pas sous-louer le Produit, le vendre ou le mettre à disposition de quelque manière que ce soit à un tiers aux présentes Conditions Générales de Location, à l'exception des salariés et préposés du Client ainsi que des prestataires agréés par le Marchand.

Le Client reconnaît qu'à l'issue de la Location pour quelque motif que ce soit, le Marchand ou son prestataire évalueront la conformité du Produit aux critères.

En conséquence, le Client s'engage à utiliser le Produit avec tout le soin nécessaire à son usage, à l'entretenir et le maintenir en bon état de fonctionnement, le cas échéant conformément aux consignes qui lui seront

éventuellement fournies par le Marchand. En particulier, le Client s'engage à ne pas endommager volontairement le Produit. De plus, en cas de réparation à effectuer en cours de Contrat, le Client s'engage à toujours en informer au préalable le Marchand qui lui indiquera la marche à suivre pour la réparation qui sera effectuée aux frais exclusifs du Client.

Le Client s'engage à informer immédiatement le Marchand de tout défaut ou anomalie constaté(e) sur le Produit.

Le Client s'interdit de réaliser toute réparation, modification ou adaptation du Produit sans l'accord exprès et préalable du Marchand. Le Client reconnaît que la réparation ou l'éventuel remplacement du Produit interviendra exclusivement dans le cadre de la Garantie commerciale prévue en Annexe 2.

Tout manquement au présent article pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une facturation complémentaire, notamment dans les conditions prévues par l'article 11.2. « Procès-verbal d'évaluation de l'état du Produit retourné » des Conditions Générales de Location.

11.1 Restitution du Produit

A l'expiration de la Location pour quelque motif que ce soit, le Client devra restituer le Produit au Marchand. Il est précisé que les Accessoires achetés resteront la propriété du Client à l'issue de la période de Location et ne devront pas être restitués au Marchand.

Le Client s'engage à restituer le Produit dans un état de propreté optimale et dans un état d'usure correspondant à une utilisation normale du Produit au regard de la durée de la Location.

Le Marchand communiquera au Client ses instructions relatives à la reprise du Produit à l'adresse email renseignée par le Client dans le cadre de la souscription à la Location. Les frais de transports liés à la reprise du ou des Produit(s) loué(s) sont à la charge du Marchand.

Le Client dispose d'un délai de 10 jours à compter de l'expiration de la Location pour quelque motif que ce soit pour restituer le Produit au Marchand conformément aux instructions communiquées par ses soins. Le Client reconnaît que lorsque la Location est résiliée de manière anticipée, le délai de restitution applicable sera celui mentionné par les instructions du Marchand.

Dans le cas où le Produit n'aurait pas été restitué dans le délai de restitution susvisé, le Marchand pourra facturer au Client une indemnité correspondant au prix du Loyer calculé au prorata des jours de retard sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être appliqués.

A défaut de restitution du Produit dans un délai d'un 1 mois à compter de l'expiration du délai de restitution, le Marchand pourra procéder au recouvrement de la valeur à neuf du Produit.

En cas de restitution du Produit dans un état partiellement ou totalement défectueux ou en cas de restitution incomplète, le Marchand facturera au Client tout coût lié à la réparation ou au remplacement du/des Produit(s), et dont le Client reconnaît expressément le bienfondé. La facture correspondante est payable immédiatement par le Client.

11.2 Procès-verbal d'évaluation de l'état du Produit retourné

Le Marchand établira un procès-verbal d'évaluation du Produit retourné permettant d'évaluer la conformité de l'état du Produit aux critères mentionnés en Annexe 5 des Conditions Générales de Location. Ce procès-verbal d'évaluation sera adressé au Client à l'adresse email renseignée par ses soins lors de la souscription à la Location, le cas échéant complété par des pièces justificatives (photos, vidéos...).

Le Client reconnaît que les défauts de conformité relevés lors de la reprise du Produit pourront faire l'objet d'une facturation complémentaire dans les conditions mentionnées à l'Article 11.1 des présentes.

Article 12. Versement et facturation du Loyer

12.1 Prix des Loyers

Le premier Loyer comprendra les frais de livraisons aller, le prix des Accessoires ou Services complémentaires payables en une fois, et éventuellement un surcoût à la discrétion du Marchand.

Le prix des Loyers suivants est fixé pour toute la durée de la Location (et pourront évoluer en fonction du Taux de TVA en vigueur).

Le prix du Loyer indiqué est valable, sauf erreur grossière. Le prix du Loyer applicable est celui indiqué sur le Site à la date à laquelle la Commande est passée par le Client.

Pour tous les Produits, le Client trouvera sur le site du Marchand le prix des Loyers affichés en euros Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) ainsi que le taux de TVA.

Les prix de la location des Produits TTC incluent en particulier la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux en vigueur à la date de commande.

Toute modification du taux applicable peut impacter le prix des Produits TTC à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau taux.

Le taux de TVA applicable est exprimé en pourcentage et s'applique sur le montant HT indiqué.

12.2 Moyen de paiement

Le Marchand décidera du moyen de paiement du Loyer : par prélèvement SEPA ou par Carte Bleue à partir des informations de paiements renseignées dans le cadre du parcours de Location.

Le Marchand prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des données transmises en ligne dans le cadre du paiement en ligne sur le Site.

Il est à ce titre précisé que toutes les informations relatives au paiement fournies sur le Site sont transmises à la banque du Site et ne sont pas traitées sur le Site.

Le Client garantit au Marchand qu'il détient toutes les autorisations requises pour utiliser le moyen de paiement choisi.

12.3 Règlement du Loyer

Lors l'acceptation des présentes Conditions Générales de Location, le Client effectuera le règlement du premier Loyer, composé :

- De la première mensualité de location ;
- Le cas échéant, des frais de Livraison, des Accessoires ou des Services complémentaires payables en une (1) fois ;
- et éventuellement un surcoût à la discrétion du Marchand ;

Le Client est informé que la Commande ne sera expédiée qu'à réception des fonds correspondant à ce premier règlement par le Marchand (et après l'acceptation de la demande de Location par le Marchand dans le cadre de des analyses anti-fraude).

A compter du deuxième mois de Location, les Loyers sont payables mensuellement à la date d'anniversaire de la réception du Produit, par prélèvement SEPA ou prélèvement automatique sur la carte bancaire en fonction des moyens de paiement acceptés par le Marchand.

12.4 Refus de paiement

Si un problème relatif à un incident de paiement venait à se produire, le Client devra contacter immédiatement le Service Client du Marchand afin de payer le Loyer par tout autre moyen de paiement valable et accepté par le Marchand.

Le Client est informé que les frais de rejet de paiement lié à un incident lui incombant (compte insuffisamment approvisionné par exemple, dénonciation de prélèvement, rejet de son établissement bancaire, etc...) lui seront facturés. Il devra s'en acquitter immédiatement, sans délai.

Dans l'hypothèse où, pour quelle que raison que ce soit, opposition, refus ou autre, la transmission du flux d'argent dû par le Client s'avèrerait impossible, la Location sera annulée et les présentes Conditions Générales de Location seront automatiquement résiliées. Le (ou les) Produit devra être restitué sans délai dans les conditions mentionnées dans l'Article 11.1 des présentes.

Article 13. Durée de Location

13.1 Cas d'une Location avec engagement (à durée déterminée)

Durée de Location

La Location est conclue pour une durée déterminée à compter de la Livraison du Produit. Il est expressément convenu que la Location ne fera l'objet d'aucune reconduction tacite.

Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations au titre de la Location, chaque Partie disposera de la faculté de résilier la Location. La Location sera résiliée de plein droit trente (30) jours après l'envoi par l'une des Parties d'une lettre de mise en demeure restée totalement ou partiellement sans effet, sauf lorsqu'une telle inexécution est due à un cas de force majeure

En cas de résiliation anticipée de la Location du fait d'un manquement du Client à l'une de ses obligations et notamment à l'obligation de verser le Loyer dans les conditions prévues par les présentes, le Marchand pourra :

- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'organisation de la reprise anticipée du Produit ;
- Exiger, à titre d'indemnité, l'intégralité des Loyers impayés échus et à échoir jusqu'au terme de la durée de Location.

A l'issue de la période de Location pour quelque motif que ce soit, le Client s'engage à :

- Verser au Marchand l'intégralité des sommes qui lui sont dues au titre des Loyers échus ;
- Restituer le Produit au Marchand dans les conditions précisées à l'article 11 « Utilisation et Reprise du Produit par le Marchand » des présentes.

13.2 Cas d'une location sans engagement

Durée de location

Dans le cas où la Location est conclue pour une durée sans engagement, la location sera tacitement reconduite tous les mois, à la date d'anniversaire de la réception du ou des Produit(s) par le Client.

Résiliation

Le Client pourra résilier avec un 2 mois de préavis fin de mois.

Article 14. Achat des Produits en occasion

Au terme du Contrat, le Client devra restituer le Produit au Marchand dans les conditions indiquées à l'Article 11.

A la suite de cette restitution, le Produit sera destiné à rejoindre les autres produits vendus en occasion. Le Marchand pourra informer le Client du prix de vente du Produit restitué et désormais d'occasion, afin éventuellement qu'il puisse l'acquérir.

Article 15. Preuve et archivage

Si applicable, toute Location conclue avec le Client correspondant à une Commande d'un montant supérieur à cent vingt (120) euros TTC sera archivée par le Marchand pendant une durée de dix (10) ans conformément à l'article D. 213-1 du Code de la consommation. Le Marchand accepte d'archiver ces informations afin d'assurer un suivi des transactions et de produire une copie des Conditions Générales de Location à la demande du Client.

En cas de litige, le Marchand aura la possibilité de prouver que son système de suivi électronique est fiable et qu'il garantit l'intégrité de la transaction.

Article 16. Garantie commerciale

Le Client pourra bénéficier de la garantie commerciale proposée par le Marchand dans les conditions précisées à l'**Annexe 2** des présentes.

Article 17. Responsabilité

17.1 Responsabilité du Marchand

La responsabilité du Marchand ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations contractuelles imputables au Client, notamment lors de la saisie de sa Commande ou de l'utilisation du Produit loué.

Le Marchand ne pourra être tenu pour responsable, ou considéré comme ayant failli aux présentes, pour tout retard ou inexécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Location, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle qu'elle est définie par la jurisprudence des cours et Tribunaux français.

Il est par ailleurs précisé que le Marchand ne contrôle pas les sites web qui sont directement ou indirectement liés au Site. En conséquence, il exclut toute responsabilité au titre des informations qui y sont publiées. Les liens vers des sites web de tiers ne sont fournis qu'à titre indicatif et aucune garantie n'est fournie quant à leur contenu.

17.2 Responsabilité du Client

Le Client sera seul responsable de la garde et de l'utilisation du Produit loué au titre des présentes. En particulier, le Client sera seul responsable de tout dommage causé au Produit et qui lui serait directement imputable, y compris lorsque ces dommages se manifestent postérieurement à la Reprise du Produit par le Marchand.

Article 18. Force majeure

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Location découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion de la Location et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution des présentes Conditions Générales de Location. Si l'empêchement est définitif, la Location est résolue de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, la Partie affectée s'efforcera d'informer l'autre Partie dès que possible.

Article 19. Données Personnelles

Le Marchand et SLINE sont responsables conjoints des traitements de données à caractère personnel réalisés dans le cadre des présentes Conditions Générales de Location.

Conformément à l'article 26 du RGPD, le Marchand et SLINE ont conclu un Accord sur la Protection des Données dont les principales modalités sont les suivantes :

- Le Marchand est chargé d'informer les Clients sur les traitements de données réalisés dans le cadre de la Location ;
- Le Marchand sera chargé de donner suite aux demandes d'exercice de droit des Clients ;
- Il incombera en priorité au Marchand de notifier les violations de données à la CNIL et aux Clients.

Les Données Personnelles des Clients seront notamment les données d'identification (prénoms, nom, adresse mail et adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance) des représentants légaux. Il est essentiel de rappeler que les données d'identification d'une personne morale ne sont pas considérées comme des données personnelles au regard du RGPD.

Les Données Personnelles des Clients sont traitées par SLINE et le Marchand pour les finalités suivantes :

- Gestion et paramétrages des Espaces Locataires ;
- Assistance à la gestion des Locations ;
- Analyse du risque de fraude et d'insolvabilité du Client ;
- Gestion des déclarations de sinistre ;
- Gestion des Loyers (prélèvement, recouvrement) ;
- Gestion du Support ;
- Gestion du bon fonctionnement et de la sécurité de l'Application ;
- Edition de statistiques, de synthèses et de graphiques relatifs aux opérations de Location réalisées au moyen de l'Application.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, le Client dispose des droits suivants :

- Droit d'accès ([article 15 RGPD](#)), de rectification ([article 16 RGPD](#)), de mise à jour, de complétude de ses données ;
- Droit à l'effacement (ou « droit à l'oubli ») de ses données à caractère personnel ([article 17 RGPD](#)), lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- Droit de retirer son consentement à tout moment ([article 7 RGPD](#)) ;
- Droit à la limitation du traitement de ses données ([article 18 RGPD](#)) ;
- Droit d'opposition au traitement de ses données ([article 21 RGPD](#)) ;

- Droit à la portabilité des données fournies par le Client, lorsque ses données font l'objet de traitements automatisés fondés sur Votre consentement ou sur un contrat ([article 20 RGPD](#)) ;
- Droit d'obtenir l'intervention d'une personne humaine ([article 22 du RGPD](#)) ;
- Droit de définir le sort de ses données après sa mort et de choisir que le Marchand ou SLINE communique ou non ses données à un tiers qu'il aura préalablement désigné ([article 85 LIL](#)). En cas de décès et à défaut d'instructions du Client, le Marchand et SLINE s'engagent à détruire les données, sauf si leur conservation s'avère nécessaire à des fins probatoires ou pour répondre à une obligation légale.

Le Client peut exercer ses droits :

- Par courriel à l'adresse suivante : dpo@sline.io.
- Par courrier Délégué à la Protection des Données Personnelles – SLINE – 50 rue de la Boétie – 75008 PARIS

- Par courriel à l'adresse suivante : margaux.hammer@morning.fr
- Par courrier : Délégué à la Protection des Données Personnelles - L'ESPACE- Morning Auber - 6 rue Auber - 75009 Paris

Pour en savoir plus sur les traitements de données réalisés dans le cadre des présentes Conditions Générales de Location, le Client est invité à consulter

- la Politique de confidentialité de Sline disponible à l'adresse suivante : <https://www.sline.io/politique-de-confidentialite>
- la Politique de confidentialité du Marchand disponible à l'adresse suivante : <https://www.morning.fr/cgu>

Article 20. Réclamations – Service Client

Toute réclamation écrite du Client devra être transmise :

- Par courrier à l'adresse suivante à : L'ESPACE, 21 PLACE DE LA REPUBLIQUE 75003 PARIS
- Par email à l'adresse suivante : mobilier@morning.fr

Article 21. Propriété Intellectuelle

Tous les éléments visuels et sonores du Site, y compris la technologie sous-jacente utilisée, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et/ou des brevets.

Ces éléments sont la propriété exclusive du Marchand.

Toute personne qui édite un site web et souhaite créer un lien hypertexte direct vers le Site doit demander l'autorisation du Marchand par écrit.

Cette autorisation du Marchand ne sera en aucun cas accordée de manière définitive. Ce lien devra être supprimé à la demande du Marchand. Les liens hypertextes vers le Site qui utilisent des techniques tels que le cadrage (*framing*) ou l'insertion par liens hypertextes (*in-line linking*) sont strictement interdits.

Toute représentation ou reproduction, totale ou partielle, du Site et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse du Marchand, est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

L'acceptation des présentes Conditions Générales de Location vaut reconnaissance par le Client des droits de propriété intellectuelle du Marchand et engagement à les respecter.

Article 22. Validité des Conditions Générales de Location

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales de Location ne saurait affecter la validité des présentes Conditions Générales de Location. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les présentes Conditions Générales de Location.

Article 23. Modification des Conditions Générales de Location

Les présentes Conditions Générales de Location s'appliquent à toutes les Commandes effectuées en ligne à partir du Site, tant que le Site est disponible en ligne et que le Marchand est client de Sline.

Les Conditions Générales de Location sont datées de manière précise et pourront être modifiées et mises à jour par le Marchand à tout moment. Les Conditions Générales de Location applicables sont celles en vigueur au moment de la Commande. Les modifications apportées aux Conditions Générales ne s'appliqueront pas aux Produits déjà loués.

Article 24. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES AINSI QUE LES RELATIONS ENTRE LE CLIENT ET LE MARCHAND SONT RÉGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS.

EN CAS DE LITIGE, SEULS LES TRIBUNAUX du ressort de la cour d'appel de Paris SERONT COMPÉTENTS.

Toutefois, préalablement à tout recours contentieux, le Client est invité à contacter le service réclamation du Marchand, afin qu'une solution amiable soit trouvée.

ANNEXE 1 - Politique de livraison

Zone de Livraison

Les Produits proposés ne peuvent être livrés que sur le Territoire.

Il est impossible de passer une Commande pour toute adresse de Livraison située en dehors de ce Territoire.

Les Produits sont expédiés à (aux) l'adresse(s) de Livraison que le Client aura indiquée(s) au cours du processus de commande.

Délai d'expédition

Les délais pour préparer une Commande puis établir la facture, avant expédition des Produits en stock sont mentionnés sur le Site. Ces délais s'entendent hors weekends ou jours fériés.

Un message électronique sera automatiquement adressé au Client au moment de l'expédition des Produits, à condition que l'adresse électronique figurant dans le formulaire d'inscription soit correcte.

Délais & Frais de Livraison

Au cours du processus de Commande, le Marchand indique au Client les délais et formules d'expédition possibles pour les Produits loués.

Les coûts d'expédition sont pris en charge par le Marchand.

Le détail des délais et frais de Livraison est détaillé sur le Site.

Modalités de Livraison

Le Marchand prendra en charge la livraison ainsi que le montage et l'installation des Produits de façon à ce qu'ils soient « prêt à l'usage ».

ANNEXE 2 – Garantie Commerciale liée au service d'assurance

Lorsqu'ils sont en **gras**, les termes utilisés prennent le sens donné au paragraphe Lexique.

RAPPEL : PRE-REQUIS A LA QUALIFICATION POUR LA GARANTIE COMMERCIALE « (ADHERENT) »

A toutes fins utiles, tous les critères doivent être réunis pour pouvoir bénéficier de cette garantie commerciale.

Le **bénéficiaire** doit obligatoirement suivre la procédure de déclaration de **dommages** annoncée par le **garantisser**. Il est également rappelé que certaines utilisations et situations sont exclues et il convient de lire ce document dans son intégralité.

IDENTIFICATION

La présente garantie commerciale est émise par la société XX (« **garantisser** »), xx au capital de xx euros, dont le siège social est sis XX, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de XX sous le numéro B XX). Pour toute question sur l'application de cette garantie, le bénéficiaire peut contacter le garantisser par téléphone au XX ou par mail au XX

GARANTIES

Les garanties indiquées ci-dessous sont acquises pour chaque **bien** financé par l'intermédiaire du **garantisser**:

- **dommage-vol de téléphone mobile**
- **dommage-vol de ordinateur-tablette**
- **panne de biens hors ordinateurs et tablettes**
- **panne d'ordinateur-tablette**
- **dommage-vol de vélo**
- **casse de canapé-fauteuil**

et sont limitées à une (1) **déclaration d'évènement** par **bien** par période de douze (12) mois, sauf pour la **garantie panne d'ordinateur-tablette**, pour laquelle deux (2) **déclaration d'évènement** sont couvertes.

LEXIQUE

bénéficiaire : une personne physique ou morale domiciliée en France métropolitaine, et ayant loué un **bien** par le biais du **garantisser**

bien : **canapé, électroménager, fauteuil, ordinateur, tablette, téléphone mobile ou vélo**

canapé : siège à dossier, pourvu d'accoudoirs, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir, pouvant aussi servir de lit de repos pour une personne

casse de canapé-fauteuil : un **canapé** ou un **fauteuil** qui subit un **dommage** lors du montage par le **bénéficiaire**

coûts prise en charge : le coût de la réparation, ou le remplacement au cas où la réparation est impossible, y compris en cas de **vol au sens large** ou **vol simple**, du **bien** suite à un **évènement** couvert par la présente garantie commerciale, qui ne peut pas dépasser 2.500 € par **évènement**

déclaration d'évènement : lorsque le **bénéficiaire** déclare un **évènement** couvert par la présente garantie commerciale au **garantisser**, sous réserve d'avoir suivi scrupuleusement ses instructions

dommage : destruction ou détérioration nuisant à un bon fonctionnement du **bien**, le rendant impropre à sa destination

dommage-vol d'ordinateur-tablette : un **ordinateur** ou une **tablette** qui subit un **dommage** ou est l'objet d'un **vol au sens large**

dommage-vol de téléphone mobile : un **téléphone mobile** qui subit un **dommage** ou est l'objet d'un **vol au sens large**

dommage-vol de vélo : un **vélo** qui subit un **dommage**, ou est l'objet d'un **vol simple** ou un **vol avec effraction**

évènement : **dommage, panne, vol au sens large** or **vol simple**

fauteuil : siège à dossier, généralement à bras, pour une personne

ordinateur : une machine électronique personnelle aux fonctionnalités similaires à une unité centrale permettant le traitement automatisé des données et permettant de connecter de nombreux périphériques comme un écran supplémentaire (ou vidéoprojecteur), clavier, souris, imprimante, possédant des ports USB et/ou un clavier.

panne : tout dysfonctionnement du **bien** provenant d'un phénomène d'origine interne à celui-ci, et le rendant impropre à sa destination.

panne d'ordinateur-tablette : un **ordinateur** ou une **tablette** qui subit une **panne**

panne de biens hors ordinateurs, tablettes et téléphones mobiles : un **bien**, A L'EXCEPTION D'UN **ORDINATEUR**, D'UNE **TABLETTE** OU D'UN **TELEPHONE MOBILE**, qui subit une **panne**

périmètre géographique : monde entier

période de garantie : la durée de location du **bien**, sans pouvoir excéder quarante-huit (48) mois

réparateur : société de service après-vente professionnelle indiquée par le **garantisser** lors de la **déclaration d'évènement** par le **bénéficiaire**

tablette : assistant personnel ou un ordinateur portable ultraplat qui se présente sous la forme d'un écran tactile qui n'est pas vendu avec un clavier associé

téléphone mobile : appareil qui permet comme principale fonctionnalité de communiquer par téléphone sans être relié par câble à une centrale

vélo : cycle sans assistance électrique ou cycle avec assistance électrique dont la puissance ne dépasse pas 250 watts et dont l'assistance n'est pas activée au-delà de 25km/h

vol : soustraction frauduleuse d'un **bien** par un tiers

vol à la sauvette : **vol** réalisé en s'emparant, sans violence, du **bien** en présence du **bénéficiaire**, lorsque le **bien** est posé dans un rayon maximum de deux (2) mètres du **bénéficiaire**.

vol à la tire : **vol** réalisé en prélevant sans violence le **bien** de la poche d'un vêtement ou d'un sac porté par le **bénéficiaire**.

vol au sens large : **vol à la sauvette**, **vol à la tire**, **vol avec agression**, **vol avec effraction** ou **vol par introduction clandestine**

vol avec agression : **vol** du **bien** réalisé en exerçant une violence physique ou une menace sur le **bénéficiaire**.

vol simple : quand un tiers s'empare par la force d'un **vélo** --

- dans sa totalité
- qui est attaché à un ancrage immobile inamovible
- qui nécessite la destruction dudit ancrage immobile inamovible pour y parvenir
- lié au sol par une liaison permanente non-démontable sans destruction (« point fixe ») avec un dispositif mécanique permettant d'empêcher ou de s'opposer aux vols classé SRA (se référant à l'association Sécurité et Réparation Automobile)

vol par introduction clandestine : **vol** du **bien** réalisé en s'introduisant, à l'insu du **bénéficiaire** et sans effraction, dans un local immobilier, un moyen transport quelconque ou d'une caravane, occupé par le **bénéficiaire** ou par une personne autorisée par le **bénéficiaire** à s'y trouver au moment du **vol**.

OBJET DE LA GARANTIE COMMERCIALE

Le **garantisser** s'occupera des **coûts pris en charge** pour le **bénéficiaire** qui découlent de la présente garantie commerciale relative aux **biens** pour les **événements** couverts dans la présente garantie commerciale ce qui est indiqué ci-dessus et survenant dans le **périmètre géographique** pendant la **période de garantie**, et qui font l'objet d'une **déclaration d'évènement** dont la procédure sera communiqué au **bénéficiaire** à sa demande.

Il est précisé qu'en cas de :

- **vol au sens large** ou **vol simple**, ladite déclaration doit comprendre le dépôt de plainte auprès des autorités de police compétentes sur lequel doivent être mentionnée les circonstances et l'identification du **bien** précis
- tout autre **évènement** garantie au titre de la présente garantie commerciale, le **bien** (hors **ordinateurs, tablettes** et **téléphones mobiles**) doit être fourni par le **bénéficiaire** au **réparateur** à la charge du bénéficiaire

Dans le cas où ledit bien n'est pas réparable par ladite société de service après-vente professionnelle, un **bien** de remplacement sera livré au **bénéficiaire**, par ordre de priorité:

- un **bien** reconditionné de modèle identique (même marque, même modèle, même système d'exploitation, même capacité), ou
- un **bien** reconditionné iso-fonctionnel

EXCLUSIONS

LE **GARANTISSEUR** NE SERA PAS TENU RESPONSABLE D'INDEMNISER LE **BENEFICIAIRE** OU D'EFFECTUER UN PAIEMENT QUEULCONQUE A PARTIR DE L'APPLICATION DE LA PRESENTE GARANTIE COMMERCIALE EN CE QUI CONCERNE TOUT ENGAGEMENT, PERTE, SINISTRE, RECLAMATION, COUT, FRAIS OU DEPENSE DECOULANT DE, CAUSE PAR, RESULTANT DE, EN CONSEQUENCE DE, EN RELATION AVEC OU DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT, IMPLIQUANT L'UN DES ELEMENTS SUIVANTS :

- TOUT INCIDENT AUTRE QU'UN **EVENEMENT** (TEL QUE LA PERTE, LE VANDALISME, ABANDON VOLONTAIRE OU LA DISPARITION NON-EXPLIQUEE D'UN **BIEN**), CE QUI S'ETEND A TOUT :
 - ACCES, DOMMAGE OU PERTE, PERTE D'UTILISATION, DESTRUCTION TOTALE OU PARTIELLE, MODIFICATION, DISTORSION, EFFACEMENT, CORRUPTION, MAUVAISE UTILISATION, MAUVAISE INTERPRÉTATION, MAUVAISE APPROPRIATION OU ALTERATION DE DONNEES ELECTRONIQUES.
 - ERREURS DANS LA CREATION, LA MODIFICATION, LA SAISIE, LA SUPPRESSION OU L'UTILISATION DE DONNEES ELECTRONIQUES.
 - INCAPACITE, INTERRUPTION TOTALE OU PARTIELLE, RETARD OU ECHEC A RECEVOIR, ENVOYER, TRANSMETTRE, ACCEDER, PERMETTRE L'ACCES, MANIPULER OU UTILISER DES DONNEES ELECTRONIQUES.
 - ACCES À OU DIVULGATION DE TOUTE INFORMATION PERSONNELLE OU D'ENTREPRISE.
 - ATTAQUE INFORMATIQUE, Y COMPRIS PIRATAGE, CYBERATTAQUE, VIRUS, VER, SPYWARE, MALWARE, CHEVAL DE TROIE, PHISHING OU PROGRAMME MALVEILLANT.

- **LES EVENEMENTS :**
 - SUITE A UN ACTE INTENTIONNEL DU OU PROVOQUE PAR LE **BENEFICIAIRE**, Y COMPRIS PAR FORCE MAJEURE à l'exception des **biens** en cas de **vol à la sauvette** ou **vol à la tire**, sous réserve de l'application des autres exclusions
 - QUI SURVIENNENT AVANT OU APRES UNE **PERIODE DE GARANTIE**
 - DONT LA **DECLARATION D'EVENEMENT** EST FAITE PLUS DE DIX (10) JOURS APRES LEDIT EVENEMENT.
 - QUI AFFECTE UN PRODUIT QUI NE CORRESPOND PAS A UN **BIEN**
 - POUR LESQUELS LE **BENEFICIAIRE** NE PEUT FOURNIR LE **BIEN**, a l'exception du **vol au sens large** ou **vol simple**
 - SUITE A LA DIRECTIVE 2012/19/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2012 RELATIVE AUX DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)
 - PENDANT LES OPERATIONS DE TRANSPORT. Restent garantis ceux résultant de l'expédition vers le **bénéficiaire** et le retour pour la restitution définitive ou toute opération de réparation. Le **garantisseur**, subrogé dans les droits du **bénéficiaire**, exercera son droit de recours envers le transporteur responsable.
 - QUI SE PRODUISENT DANS LES DOUZE (12) MOIS SUIVANT D'UNE **DECLARATION D'EVENEMENT** CONCERNANT LE MEME **BIEN**, à l'exception de la garantie **panne d'ordinateur-tablette**, pour laquelle est couvert deux (2) **déclarations d'évènement**
- **LES DOMMAGES CAUSES PAR :**
 - LES EFFETS D'UN VIRUS INFORMATIQUE
 - SECHERESSE, PRESENCE DE POUSSIERES OU SURCHAUFFE
 - GUERRE CIVILE OU RESULTANT DE MUTINIES MILITAIRES OU DE REVOLUTION, EMEUTE OU MOUVEMENT POPULAIRE, D'UN EMBARGO, D'UNE CONFISCATION, D'UNE CAPTURE OU D'UNE DESTRUCTION PAR ORDRE D'UN GOUVERNEMENT OU D'UNE AUTORITE PUBLIQUE
 - GUERRE ETRANGERE autre que faits assimilés non qualifiés comme tels, sur présentation d'une preuve contraire par le **bénéficiaire**
 - LES CATASTROPHES NATURELLES TELLES QUE PREVUES PAR LA LOI DU 13 JUILLET 1982 OU D'ORDRE ELECTRIQUE
- **LES DOMMAGES OU PANNES POUR LESQUELS LE NUMERO DE SERIE (OU IMEI) DU BIEN :**
 - EST ILLISIBLE SUR LA FACTURE DE REPARATION OU LE **BIEN**
 - NE CORRESPOND PAS A UN **BIEN**
- **LES PANNES :**
 - RELATIVES AUX GARANTIES LEGALES OU CONTRACTUELLES D'UN **BIEN** DONT LE **BENEFICIAIRE** PEUT SE PREVALOIR AUPRES DES CONSTRUCTEURS, FOURNISSEURS, MONTEURS OU REPARATEURS EN VERTU D'UN CONTRAT OU DE LA LOI, sauf si ces derniers déclinent leur responsabilité et si le **dommage** n'est pas exclu par ailleurs
 - RESULTANT DU NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS D'UTILISATION, D'ENTREPOSAGE ET D'ENTRETIEN FIGURANT DANS LA NOTICE DU FABRIQUANT D'UN **BIEN**
 - DUES A DES **DOMMAGES** OU DEFAUTS EXISTANTS LORS DE LA PREMIERE PRISE DE POSSESSION D'UN **BIEN** PAR LE **BENEFICIAIRE**
 - DUS A UNE CAUSE EXTERIEURE AU **BIEN** TELLES QUE NOTAMMENT: LA SECHERESSE, LA PRESENCE DE POUSSIERES, UN EXCES DE TEMPERATURE, L'HUMIDITE SURTENSIONS ELECTRIQUES, CHOCS OU IMMERSION DANS UNE LIQUIDE QUELCONQUE
- **LE VOL AU SENS LARGE OU VOL SIMPLE :**
 - COMMIS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX OU LA FAMILLE DU **BENEFICIAIRE**, OU AVEC LEUR COMPLICITÉ

- DONT LES DECLARATIONS FAITES PAR LE **BENEFICIAIRE** AUX AUTORITES COMPETENTES SONT HORS DES DELAIS LEGAUX.
- **UN BIEN QUI :**
 - A ETE ACHETE PAR UN **BENEFICIAIRE** FIGURANT SUR TOUTE BASE DE DONNEES OFFICIELLE, GOUVERNEMENTALE OU POLICIERE DE PERSONNES AVEREES OU PRESUMEEES TERRORISTES, MEMBRE D'ORGANISATION TERRORISTE, TRAFIQUANT DE STUPEFIANTS, IMPLIQUE EN TANT QUE FOURNISSEUR DANS LE COMMERCE ILLEGAL D'ARMES NUCLEAIRES, CHIMIQUES OU BIOLOGIQUES
 - EST A USAGE EXPERIMENTAL OU UN PROTOTYPE
 - FAIT L'OBJET DE CONTREBANDE OU DE NEGOCE ILLEGAL
 - QUI EST ENVOYE EN REPARATION SUITE A UN **EVENEMENT** GARANTI ET AYANT DES COMPTES DU SYSTEME D'EXPLOITATION ACTIFS (GOOGLE, ICLOUD ...ETC)
 - EST UTILISE DANS LES COMPETITIONS SPORTIVES
 - TRANSPORTE DANS UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR LORS DU **VOL AU SENS LARGE**
 - QUI N'A PAS ETE INSTALLE, MONTE OU REPARE :
 - PAR LE **REPARATEUR**, EN CE QUI CONCERNE LES GARANTIES --
 - **DOMMAGE-VOL D'ORDINATEUR-TABLETTE TOUT PRIX**
 - **DOMMAGE-VOL DE TELEPHONE MOBILE**
 - **PANNE D'ORDINATEUR-TABLETTE**
 - **PANNE DE BIENS HORS ORDINATEURS, TABLETTES ET TELEPHONES MOBILES**
 - PAR UNE SOCIETE DE SERVICE APRES-VENTE PROFESSIONNELLE SITUEE DANS LE MEME PAYS QUE LE **GARANTISSEUR**, EN CE QUI CONCERNE LES AUTRES GARANTIES
- **LES COUTS PRIS EN CHARGE :**
 - RELATIFS --
 - A TOUT DOMMAGE MATERIEL, CORPOREL OU IMMATERIEL CAUSE A UN TIERS,
 - AUX BATTERIES D'ALIMENTATION, LA CONNECTIQUE OU LES ACCESSOIRES D'UN **BIEN** --
 - SUITE A UN **EVENEMENT**, SANS QU'IL Y AIT EU UN **EVENEMENT** GARANTI A LEDIT BIEN A SUBI EN AMONT, OU
 - UTILISES, S'ILS NE SONT PAS AGREES PAR LE FABRIQUANT DUDIT BIEN OU CONFORMES A SES INSTRUCTIONS
 - ASSIMILABLES AUX --
 - AMENDES OU SANCTIONS DE TOUTE SORTE
 - DOMMAGES PUNITIFS, EXEMPLAIRES, AGGRAVES, TRIPLES, LIQUIDES, PENAU, RESTITUTION, NON COMPENSATOIRES, VINDICATIFS OU MULTIPLES OU TOUT AUTRE DOMMAGE RESULTANT DE LA MULTIPLICATION DE DOMMAGES

TEXTES LEGAUX ET PRINCIPES APPLICABLES

La présente garantie commerciale s'appuie sur la bonne foi du **bénéficiaire** et pour mémoire, les textes applicables sont les suivants :

- Article L217-21 du Code de la Consommation : « La garantie commerciale s'entend de tout engagement contractuel d'un professionnel, qu'il s'agisse du vendeur ou du producteur, y compris par l'intermédiaire de toute autre personne agissant en leur nom ou pour leur compte (ci-après dénommé "garant"), à l'égard du consommateur. Cet engagement a pour objet le remboursement du prix d'achat, le remplacement, la réparation du bien ou toute autre

prestation de service en relation avec le bien, ou encore toute exigence éventuelle non liée à la conformité et énoncée dans la garantie commerciale, en sus des obligations légales du vendeur visant à garantir la conformité du bien. Toute garantie commerciale lie le garant conformément aux conditions qu'elle prévoit ou aux conditions indiquées dans la publicité qui en a été faite antérieurement à la conclusion du contrat si les conditions de cette publicité sont plus favorables, sauf si le garant démontre que la publicité a été rectifiée avant la conclusion du contrat selon des modalités identiques ou comparables à la publicité initiale.

»

- Article L217-22 du Code de la Consommation : « La garantie commerciale est fournie au consommateur de manière lisible et compréhensible sur tout support durable et au plus tard au moment de la délivrance du bien. Elle précise le contenu de la garantie commerciale, les modalités de sa mise en œuvre, son prix, sa durée, son étendue territoriale ainsi que le nom et les coordonnées postales et téléphoniques du garant. En cas de non-respect de ces dispositions, la garantie commerciale demeure contraignante pour le garant. En outre, la garantie commerciale indique de façon claire et précise qu'elle s'applique sans préjudice du droit pour le consommateur de bénéficier de la garantie légale de conformité dans les conditions prévues au présent chapitre et de celle relative aux vices cachés, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil. Un décret fixe les modalités de cette information. »
- Article L217-23 du Code de la Consommation : « Le producteur peut consentir au consommateur une garantie commerciale l'engageant pendant une période donnée, supérieure à deux ans (ci-après dénommée "garantie commerciale de durabilité"). S'il propose une telle garantie commerciale de durabilité, le producteur est directement tenu à l'égard du consommateur de réparer ou de remplacer le bien, pendant la période indiquée dans l'offre de garantie commerciale de durabilité ; il est également tenu de la mettre en œuvre dans des conditions identiques à la garantie légale. Le producteur peut offrir au consommateur des conditions plus favorables que celles décrites au premier alinéa. Les exigences prévues aux dispositions de l'article L. 217-22 sont applicables à la garantie commerciale de durabilité.»
- Article L217-24 du Code de la Consommation : « I.-Tout professionnel opérant dans un secteur économique mentionné au III du présent article peut demander à l'autorité administrative chargée de la concurrence et de la consommation de prendre formellement position sur la conformité aux articles L. 217-21 à L. 217-23 de la garantie commerciale qu'il envisage de mettre en place. Cette prise de position formelle a pour objet de prémunir ce professionnel d'un changement d'appréciation de l'autorité administrative qui serait de nature à l'exposer à la sanction administrative prévue à l'article L. 241-14. L'autorité administrative prend formellement position sur cette demande dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat. « Le silence gardé par l'autorité administrative à l'issue de ce délai vaut rejet de cette demande. II.-La validité de la prise de position mentionnée au I prend fin à compter de la date à laquelle : 1° La situation du professionnel n'est plus identique à celle présentée dans sa demande ; 2° Est entrée en vigueur une modification de dispositions législatives ou réglementaires de nature à affecter cette validité ; 3° L'autorité administrative notifie au professionnel, après l'avoir préalablement informé, la modification de son appréciation. III.- Un décret en Conseil d'Etat précise les secteurs économiques mentionnés au I, dans lesquels se posent des difficultés particulières en matière de garantie commerciale appréciées en fonction de l'importance des manquements et des plaintes qui y sont constatés, de l'importance du surcoût supporté par les consommateurs lié à la garantie

commerciale ou de la nature et de la récurrence des difficultés d'interprétation qu'y font naître les règles relatives aux garanties commerciales. »

- Article 1641 du Code Civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »
- Article 1648 premier alinéa du Code Civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

FAUSSES DECLARATIONS

La présente garantie commerciale s'appuie sur la bonne foi du **bénéficiaire** et pour mémoire, les textes applicables sont les suivants :

- Article 1136 du Code Civil : L'erreur sur la valeur par laquelle, sans se tromper sur les qualités essentielles de la prestation, un contractant fait seulement de celle-ci une appréciation économique inexacte, n'est pas une cause de nullité.
- Article 1137 du Code Civil : Le dol est le fait pour un contractant d'obtenir le consentement de l'autre par des manœuvres ou des mensonges. Constitue également un dol la dissimulation intentionnelle par l'un des contractants d'une information dont il sait le caractère déterminant pour l'autre partie.

INFORMATION SUR L'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la relation entre le **bénéficiaire** et le **garantisser** pour la promesse commerciale, les données du **bénéficiaire** seront principalement utilisées pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celle-ci. Le **garantisser** sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une réglementation applicable, ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données du **bénéficiaire** collectées au sein du groupe auquel il appartient, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer ses produits (recherche et développement), évaluer la situation du **bénéficiaire** ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser son parcours en tant que **bénéficiaire**. Les données relatives à sa santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution du contrat. Les données du **bénéficiaire** seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales). Elles peuvent également être communiquées aux compagnies d'assurance, intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission Européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe de l'assureur de protection des données. Les données relatives à santé du **bénéficiaire** éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités. Le **garantisser** est également tenu de vérifier que les données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Il pourra ainsi solliciter le **bénéficiaire** pour le vérifier ou être amené à compléter son dossier (par exemple en enregistrant un email si le **bénéficiaire** lui a écrit un email). Le **bénéficiaire** peut demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de

ses données, définir des directives relatives à leur sort après son décès, choisir d'en limiter l'usage ou s'opposer à leur traitement. Si le **bénéficiaire** a donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de ses données, il peut la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de son contrat. Le **bénéficiaire** peut écrire au délégué à la protection des données du **garantisseur** pour exercer ses droits par courrier. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande de produits (ci-après les "Produits") passée auprès de la société L'ESPACE, société par actions simplifiée au capital de 37.000 Euros, dont le siège social est situé au 21 place de la République à Paris (75003), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°314 503 996 (ci-après dénommé "Morning") par toute personne agissant pour les besoins de son activité professionnelle (ci-après les "Professionnels" ou "Clients").

1. CHAMP D'APPLICATION et ACCEPTATION DES CGV

Les présentes CGV précisent notamment les modalités de commande, de paiement, de livraison et d'éventuel retour des Produits et sont applicables, sans restriction ni réserve, à toutes les ventes de Produits réalisés entre Morning et un Client. Les CGV prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare être un Professionnel au sens qu'il est une société immatriculée au registre du commerce et qu'il passe une commande pour les besoins de son activité professionnelle.

Toute commande passée auprès de Morning par un Professionnel est soumise aux présentes CGV et entraîne l'acceptation sans réserve de celles-ci. Aucune dérogation aux présentes dispositions ne sera admise si elle n'a pas été expressément acceptée par Morning.

2. LES PRODUITS

Les Produits proposés à la vente par Morning sont présentés conformément aux prescriptions légales et le plus exactement possible.

Des différences légères entre les Produits livrés et ceux représentés sur les catalogues ou tout autre support peuvent exister, principalement pour les Produits artisanaux pour lesquels l'homogénéité de la production ne peut être parfaitement assurée ou pour ceux ayant fait l'objet d'adaptations liées à l'évolution technique ou technologique. Ces différences, dès lors qu'elles ne portent pas sur les caractéristiques essentielles des Produits et n'affectent pas leur qualité, ne pourront justifier une annulation de la commande ou un refus de livraison. La représentation parfaite des Produits ne pouvant être garantie, notamment du fait des différences de rendu des couleurs par les logiciels de navigation Internet et/ou les moniteurs de visualisation, Morning ne pourra pas être tenue responsable de l'inexactitude des photographies figurant sur le Site ou sur les catalogues.

Aussi, tout Professionnel passant commande auprès de Morning pour une utilisation dans un ERP doit s'assurer au préalable de la conformité des Produits à une telle utilisation. La responsabilité de Morning ne saurait être recherchée en cas de non-conformité à ces exigences.

Les Professionnels doivent, préalablement à toute commande, s'assurer que les Produits sélectionnés sont adaptés à l'usage auquel ils les destinent.

3. LES TARIFS

3.1 Les Produits

Les prix de nos Produits figurant au devis sont indiqués en euros, hors taxes, livrés et montés en Île de France, et hors éventuels frais de dédouanement. Ne sont pas inclus dans les prix affichés : les frais de livraison hors île de France, les frais de stockage, les frais de préparation sauf mention contraire. Les prix sont susceptibles de modification notamment au moment de la sortie d'un nouveau catalogue. Seront applicables les prix affichés au moment de la signature du devis.

3.2 La livraison

Les tarifs de livraison sont inclus dans les prix affichés pour toute commande livrée en Île de France. Pour toute livraison hors île de France, les tarifs de livraison seront indiqués sur demande.

4. LA COMMANDE

La commande est passée fermement à compter de validation de la commande par carte bancaire, virement bancaire, par le Client lors de sa confirmation par Morning. Les Produits restent la propriété de Morning jusqu'à leur complet paiement. Les délais de livraison courent à compter du paiement des Produits. En sa qualité de Professionnel, le Client Professionnel ne bénéficie d'aucun droit de rétractation et ne peut prétendre aux dispositions du droit de la consommation quel que soit le mode de passation de la commande.

5. LA FACTURATION ET LE PAIEMENT

La facture est émise après acceptation de la commande par Morning. Le montant de la commande est payable au comptant au moment de la validation de la commande par carte bancaire, virement bancaire, ou par chèque bancaire (chèque bancaire français uniquement). Les éventuels frais de change sont intégralement à la charge du Client. Aucune livraison ou mise à disposition ne pourra intervenir sans que le paiement intégral du prix TTC soit intervenu, sauf accord particulier entre les Parties.

Le Client a l'obligation de vérifier les différentes informations enregistrées lors de la passation de sa commande et notamment son adresse de facturation. En cas d'erreur du client, la facture ne pourra, en aucun cas, être modifiée.

Le Client doit payer la facture dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Tout retard de paiement donne lieu au paiement d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France outre la somme forfaitaire de 40 euros destinée à couvrir les frais de recouvrement. L'existence de montant impayé par un Client autorise Morning à refuser toutes nouvelles commandes de ce Client. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des Produits. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

6. LA LIVRAISON

Les modalités de livraison et la date indicative de livraison sont précisées lors de la validation de la commande par Morning et est conditionné au respect du délai de paiement de la facture par le Client. La date de livraison du Produit peut varier et est indiquée sur les documents commerciaux à titre purement indicatif. Tout retard raisonnable dans la livraison des Produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation ou le refus de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

7. RECEPTION & RECLAMATION

Le Client doit procéder, lors de la livraison, à tous les examens nécessaires pour déceler les éventuels avaries, manquants, défauts ou autres vices apparents ou non-conformité des Produits livrés à sa commande. Le Client doit notamment vérifier l'état des emballages, le nombre de colis et les Produits dans leurs quantités, leurs références, leur état et leurs caractéristiques. Le Client signe un bon de livraison et d'installation qui est remis directement à l'installateur. Il est possible pour le Client d'émettre au sein de ce bon des réserves, l'installateur se charge de les remettre à la Société.

Le Client devra par ailleurs être en mesure de fournir toute justification quant à la réalité des réclamations invoquées et laisser à Morning, à ses transporteurs ou à toute personne mandatée par ceux-ci, toute facilité pour procéder à leur constatation, le Client devant s'abstenir d'intervenir ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

En cas de non-conformité d'un ou plusieurs produits, après validation par Morning, le Produit retourné devra être remis aux transporteurs en parfait état, dans son emballage d'origine et muni de tous ses accessoires. Aucun retour spontané, sans accord de Morning, ne sera accepté.

8. RETOURS

8.1 Retour ne résultant pas d'une erreur de livraison ou d'une marchandise non conforme : Un retour de produit(s) qui ne résulte pas d'une erreur de livraison ou d'un produit défectueux ou non conforme, ne peut être effectué que sur accord exprès, préalable et écrit de Morning. Le retour ne peut s'effectuer qu'aux conditions stipulées dans un accord écrit entre les Parties. En tout état de cause le retour doit se faire aux conditions suivantes :

- le retour n'est admis que pour les produits figurant au catalogue de Morning en vigueur lors de la demande de retour,
- le Client devra retourner le produit en port payé, à ses frais et risques.
- le retour est à faire au lieu indiqué par Morning.

8.2. Retour de produits non-conformes et réserves : s'effectue conformément à ce qui est indiqué à l'article 7. La Société réexpédiera le ou les produit(s) commandés au Client dans les meilleurs prix et à ses frais. Alternativement, le Client pourra demander à Morning l'annulation de sa commande.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Aucun transfert des droits de propriété intellectuelle applicables aux Produits détenus par Morning ne sont transférés au Client. L'ensemble des droits d'auteurs, droit des dessins et modèles, droit de marque ou tout autre droit restent la propriété exclusive de Morning.

10. GARANTIES

- Garantie légale

Les Produits sont garantis pendant une durée de deux (2) ans à compter de leur livraison contre tous vices de fabrication, de conception ou de matières. Pendant cette période de garantie, Morning s'engage à proposer, à son choix une solution de remplacement ou de reprise des produits reconnus défectueux par ses services Les produits échangés bénéficient de la garantie pour la durée restant à couvrir.

- Garantie commerciale à titre gratuit

A compter de la date de livraison, les Produits pour lesquels il est indiqués sur leur fiche produit qu'ils bénéficient d'une garantie commerciale prolongés à titre gratuit sont garantis pendant cinq (5) ans sauf les composant électronique présents dans les Produits (e.g multiprises).

Sont exclus de la garantie :

- ° les atteintes au Produit résultant de son usure normale eu égard à sa nature, sa fonction, sa composition et son prix ;
- ° les légères différences constatées sur les Produits telles que définies ci-dessus ;
- ° tous défauts du Produit pouvant résulter d'un(e) mauvais(e) installation, stockage, conservation, ou montage (non-respect des notices de montage), d'un défaut d'entretien, d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation non conforme aux spécifications techniques ou d'utilisation (non- respect des prescriptions de maintenance et d'entretien), de modifications ou de réparations effectuées par le Client ou un tiers, de détériorations causées par des objets extérieurs (téléviseur d'un poids trop élevé sur un meuble non conçu pour cet usage), d'évènements extérieurs tels qu'accidents, chocs, incendies, actes de vandalisme, dégâts des eaux, lumières naturelles ou artificielles (en cas de décoloration), catastrophes naturelles ou intempéries.

- Mise en œuvre de la garantie : afin de mettre la garantie en oeuvre, le Client contactera mobilier@morning.fr.

11. CLAUSE DE RACHAT

Dans le cadre de ses engagements RSE et en faveur de l'économie circulaire, Morning s'engage à racheter les Produits vendus à vie. Pour bénéficier de cette possibilité de rachat, le Client doit rapporter la preuve de la vente en fournissant un original de la facture sur laquelle figure la date d'achat.

Morning s'engage à reprendre ses Produits d'après des critères variant selon le type de produit et le nombre d'années entre la vente originelle figurant sur la facture et la demande de rachat.

Le barème suivant s'applique sur tous les produits :

- Année 1 : 50% du prix initial de vente HT
- Année 2 à 10 : décote 25% chaque année par rapport au prix de l'année précédente
- > 10 ans : 3% du prix initial de vente HT

L'application du barème est soumise à l'appréciation de l'état des Produits par l'équipe de la Société et pourra faire l'objet de modifications en cas de détérioration supérieure à l'usure normale des Produits après le nombre d'années concernées.

La logistique et le transport pour la reprise des Produits font l'objet d'un devis sur demande et ne sont pas inclus dans le prix de rachat indiqué ci-dessus.

12. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Morning au titre des Produits livrés, y compris dans le cadre des garanties légales ou commerciales applicables, est limitée au prix des Produits défectueux ou non conformes. Morning ne pourra être tenue à l'indemnisation des dommages indirects ou tous autres préjudices financiers subis par le Client ou un tiers.

13. CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de l'article 6, le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Morning.

14. DONNÉES PERSONNELLES

Morning agit conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 en collectant et traitant les données personnelles de ses Clients dans le but de gérer les différentes étapes de la commande et de répondre aux questions des clients.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données personnelles le concernant. Il peut également demander la limitation et la portabilité de ces données. Le Client peut exercer ces droits en écrivant à l'adresse dpo@morning.fr.

15. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Morning conserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Morning se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

16. INFORMATIONS

DIVERSES

- *Force majeure* : Si l'exécution du contrat est empêchée par un événement de force majeure, le contrat est, selon le cas, suspendu ou résolu. Est un cas de force majeure celui qui échappe au contrôle des Parties, qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution du contrat est suspendue sauf si le retard qui en résulterait justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le Contrat est résolu de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations.
- *Non validité partielle* : Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.
- *Non renonciation* : Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGV, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite clause.

- *Modification des CGV* : Morning se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables à toute commande sont celles en vigueur au jour de la commande.
- *Intégralité du contrat* : Les présentes CGV et le récapitulatif de commande transmis au Client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les Parties.
- *Droit applicable* : Les relations entre les Clients et Morning sont régies par le droit français. Les Parties font élection de domicile à l'adresse de leur siège social respectif.
- *Juridiction compétente* : En cas de litige qui ne pourrait être résolu de façon amiable, toute action judiciaire sera portée devant les juridictions compétentes du ressort de la cour d'appel de Paris.

ANNEXE 4 – Conditions générales de Service – Services complémentaires

- **Location de plantes avec entretien obligatoire :**
 - Passage d'entretien inclus : 2 fois par mois
 - Remplacement si la plante est hors d'usage

ANNEXE 5 – Procès-verbal d'évaluation du Produit retourné

Modèle de PV du Produit

Un PV sera établi à chaque livraison et enlèvement du Produit afin de constater l'état et régler les éventuels frais de dédommagement dû au Marchand par le Client.

Dans le cas où le Produit nécessiterait une remise en état ou un remplacement lié à des dommages étant imputables au Client et dépassant l'usure normal du Produit, en particulier en cas d'utilisation anormale, de dégradation, de vandalisme ou de vol, les frais de remise en état ou de remplacement du Produit pourront être facturés au Client à l'issue de la Location et après l'établissement du Procès-Verbal d'évaluation du Produit.

Ces pénalités dues seront au maximum égal à 100% de la valeur d'achat du bien au moment de la souscription du contrat de location.

PROCÈS VERBAL DE PRODUIT RETOURNE

meublé uniquement hors multimédia

A :

CLIENT PRÉSENT lors du retour : NOM _ PRÉNOM _ SOCIÉTÉ

DATE DE RETOUR :

HEURE DE RETOUR :

ENLÈVEMENT PAR : NOM _ PRÉNOM SOCIÉTÉ

Typologie *1	Désignation*2	Réf *3	Quantité commandée*4	Unités comptées*5	Description de l'état *6

*1: pré-rempli par Morning, au choix cabines, tables, assises, rangements, décoration, mobilier extérieur

*2 : pré-rempli par Morning, désignation du produit en question noté lors du choix sur catalogue

*3 : pré-rempli par Morning, le SKU du produit

*4 : pré-rempli par Morning, quantité commandé par le client sur le site

*5 : unités comptées le jour de l'enlèvement, le retour du produit par le transporteur

*6 : descriptif détaillé sur l'état du produit(s) enlevé(s); **très bon état** : aucune marque d'usure, comme neuf, **état moyen** : des marques d'usures sont présentes mais n'empêche pas l'utilisation du produit (ex: piétements bois d'une assise abîmée, présence de tâche sur le canapé), **mauvais état** : empêche l'utilisation du produit tel quel (ex: piétement cassé d'une assise)- prise de photo obligatoire du ou des produits en questions

Notes spécifiques, autres :

Date : _____

Signature du client : _____ Signature du transporteur: _____